

n'importe où au monde,—s'il a des convictions, s'il est convaincu de son affaire, à son retour au Parlement d'Ottawa, nous renseignera, projettera la lumière sur des faits que nous ne connaissons peut-être pas présentement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi il y a tant d'objections à ce que des gens libres aillent voir librement, non pas les mains ou les pieds attachés, ce qui se produit dans l'industrie de l'automobile, de façon que nous puissions protéger le public au point de vue sécurité routière.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je veux ajouter juste un mot et demander à l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) de bien vouloir étouffer ses scrupules, parce qu'il n'y a pas de précédent à établir, et je crois que nous devrions accepter la déclaration du président du comité. Histoire de donner un autre exemple, je dirai que ce soir, à 6 heures, tous les députés fédéraux du Québec sont invités à un buffet donné par les chefs ouvriers de la CSN en la salle 112N, aux frais de la CSN. On vient ici pour nous exposer les problèmes découlant de projets de loi fédéraux et je suis assuré que le député de Lapointe sera présent, car il me l'a dit au cours de la journée. Je suis également assuré de son objectivité, et tout en tenant compte du fait que les chefs ouvriers de la CSN vont nous payer un buffet, je suis convaincu que nous allons garder intérieurement l'objectivité de notre pensée.

Je demanderais donc à l'honorable député de Lapointe de bien vouloir repenser son attitude—je comprends les scrupules qu'il a étalés—afin que la Chambre puisse reprendre ses travaux.

J'aimerais que l'honorable député soit présent au buffet, ce soir, parce que des problèmes très importants y seront discutés.

● (3.50 p.m.)

[Traduction]

**M. Knowles:** Aux voix.

**M. Cameron (High-Park):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Le député de High-Park est-il autorisé à faire une nouvelle déclaration, vu qu'il a déjà pris part au débat?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cameron (High-Park):** Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire que je suis canadien d'abord et écossais ensuite mais que la pensée de me faire payer mes dépenses par quelqu'un d'autre ne me sourit guère. Sans aucun doute, si le comité se rend à

Detroit, il ira aux frais du gouvernement canadien. Tout ce que les fabricants d'automobiles ont proposé, c'est que les séances du comité se tiennent là-bas. Puis-je assurer à chacun des députés qu'il n'est pas question que l'Association des fabricants d'automobiles paie les dépenses du comité, si ce dernier accepte l'invitation?

**M. Knowles:** Aux voix.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lapointe reconnaîtra que la situation est un peu difficile, et il ne peut parler une seconde fois dans ce débat à moins d'avoir le consentement de la Chambre, ce qui lui est refusé.

**M. Grégoire:** J'invoque le Règlement. Mon rappel au Règlement s'appuie sur un article que je peux vous indiquer dans un instant, si vous voulez. C'est le règlement à l'effet qu'un député peut prendre quelques minutes pour expliquer son intervention s'il croit qu'on lui a donné une mauvaise interprétation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable député veut reprendre son siège, je lui dirai qu'il a parfaitement raison, que s'il invoque présentement le Règlement, auquel il vient de faire allusion, il a certainement le droit de parler une seconde fois, mais non pas pour apporter de nouveaux faits mais simplement pour tirer les choses au clair au sujet de sa participation antérieure au débat.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, il y a un règlement, je ne trouve pas le numéro, mais je vois que vous le savez, il y a un règlement à ce sujet-là.

L'explication est la suivante. Lors de ma première intervention, j'ai mentionné que je n'avais aucune objection à ce qu'un comité aille à Detroit aux frais de la Chambre des communes, mais que je m'opposais à ce que ce soit aux frais des manufacturiers. Or, l'honorable député de High-Park (M. Cameron) vient de nous dire—s'il l'avait dit dans sa première déclaration, j'en aurais été heureux—qu'il n'est pas question que ce soit aux frais des manufacturiers. Alors, j'accepte sa parole. Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que cela doit être aux frais de la Chambre, puisque c'est un comité d'enquête et non un comité touristique. J'accepte sa parole.

**Une voix:** Pour aller aux réceptions.

[Traduction]

(La motion est adoptée.)